

Commune de Lanobre

dossier n° PC 015 092 21 M0005-M02

date de dépôt : 06 juillet 2021

demandeur : monsieur DE-PRAT Gilles

pour : Aménagement de l'intérieur en surface
chauffée

adresse terrain : lieu-dit Rochemaure, à
Lanobre (15270)

Affaire suivie par :
Estelle Receveur
04 63 27 66 89

Le maire Fabrice Roux
à
monsieur DE-PRAT Gilles
12 RUE Béranger
77300 Fontainebleau

Monsieur,

Par courrier en date du 17 août 2026, vous demandez l'annulation de votre demande de permis de construire accordé initialement le 2 mars 2021 et prorogé d'un an en 2024.

Les travaux n'ayant pas été entrepris dans ce délai, le permis de construire est devenu caduc le 2 mars 2025.

Je vous confirme que l'annulation est automatique, il n'y a aucune démarche à effectuer, votre permis de construire n'est plus valide.

Je vous prie de croire, monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

A Lanobre, le 31/08/2026

Le maire

Fabrice Roux



Transmis au demandeur le 31 AOUT 2026 (à compléter par la mairie)